

Direction Générale des Services
GB/TM/MNA/KB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2020449

Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Installation de décorations de rue « Bulles de Noël »

Du 16 décembre 2020 au 8 janvier 2021

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants, L. 2213-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants portant réglementation des occupations du domaine public,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la Ville du Lavandou prévoit l'implantation de deux décorations de rue « Bulles de Noël », dans le cadre des fêtes de fin d'année – Avenue des Martyrs de la Résistance et Quai Gabriel Péri du 16 décembre 2020 au 8 janvier 2021,

Considérant qu'il convient de réserver deux emplacements sur l'emprise du domaine public communal afin de permettre l'implantation des dites décorations.

ARRETE

Article 1 : Les emplacements tels que figurés sur les plans annexés au présent arrêté, situés Avenue des Martyrs de la Résistance et Quai Gabriel Péri, sont réservés pour l'implantation de deux décorations de rue « Bulles de Noël », du 16 décembre 2020 – 8h00 au 8 janvier 2021 – 18h00.

Article 2 : La présente réglementation sera matérialisée sur le site par des barrières et panneaux réglementaires mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté municipal devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis, 5, rue Racine, B.P. 40510 – 83041 TOULON Cedex 9 – dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 26 novembre 2020

Le Maire
Gil Bernardi

